

DIRECTION AMENAGEMENT  
URBANISME ENVIRONNEMENT  
LM/FL

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 29 MAI 2008

### **OBJET : Impasse des Aubépines – Classement dans le domaine communal**

Rapporteur : Patrick GARGAM

Les colotis de l'impasse des Aubépines demandent son classement dans le domaine communal.

Cette parcelle cadastrée DN 175, d'une contenance de 620 m<sup>2</sup> constitue la voirie du lotissement Esvan, autorisé le 24 mai 1974, et dessert six lots.

Le 27 septembre 2007, le conseil municipal avait décidé de lancer une enquête publique qui s'est déroulée du 8 au 22 février 2008.

Aucune observation n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le classement dans le domaine communal de la parcelle DN 175 constituant l'impasse des Aubépines.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités », après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE du classement dans le domaine communal de la parcelle DN 175, constituant l'impasse des Aubépines ;
- DONNE tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour accomplir les différentes formalités.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Pour le maire,  
l'adjoint délégué

Patrick GARGAM